mais il ne faut pas voter la motion d'ajournement.

M. Blum aussi

M. Léon Blum. — Je vous demande de voter contre l'ajournement et d'adopter la proposition qui vous est faite. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs).

MM. Piétri et Balanant parlent dans le même sens.

M. Biré. — En mon âme et conscience, je maintiens que le moment est mal choisi pour relever l'indemnité parlementaire.

M. Herriot consulte la Chambre sur la clôture de la discussion.

La clôture est votée à mains levées.

M. Jean Fabry dit que le moment n'est pas opportun, à l'heure où notre pays est engagé dans une bataille dont nous ne connaissons pas le résultat.

La France doit passer avant nous! (Applaudissements au centre).

M. Herriot met aux voix la motion d'ajournement de M. Biré.

Le Président annonce qu'il est saisi d'une demande de pointage.

Séance suspendue à 17 h. 25.

La motion d'ajournement est repoussée

Séance reprise à 18 h. 20. Le Président fait connaître le résultat du pointage.

La motion d'ajournement de M. Biré est repoussée par 247 voix contre 243.

Une nouvelle motion des communistes

Le Président donne la parole à M. Garchery pour soutenir la motion d'ajournement déposée par le groupe communiste, tendant à surseoir au vote de la proposition, jusqu'au jour où la loi instituera l'échelle mobile pour les salaires, traitements, pensions, etc.

M. Uhry. — C'est facile pour vous, qui touchez deux indemnités, comme député et comme conseiller général de Paris.

M. Garchery. — Depuis que je suis élu député, je n'ai pas touché l'indemnité de conseiller. (Applaudissements communistes).

M. Garchery. — Maintenant à mon tour, je demande si les maires socialistes de grandes villes comme **Lille, Roubaix,** Bordeaux, ne touchent pas une indemnité. (Applaudissements communistes). Les socialistes et les communistes échangent des apostrophes violentes.

Le Président menace de suspendre la séance.

M. Regnon invite la Chambre à confirmer son vote et à repousser la motion Garchery.

La motion d'ajournement de M. Garchery et de ses collègues communistes est repoussée par 285 voix contre 70.

Le passage à la discussion de l'article unique est ordonné à mains levées.

M. Herriot donne lecture de l'article unique.

Un contre-projet

M. Balanant soutient le contre-projet suivant: « A partir du 1er juin 1926, l'indemnité législative de 27.000 fr. est augmentée de 5.000 fr. pour les députés mariés et de 3.000 fr. par enfant de moins de 21 ans à leur charge. »

M. Triballet demande que l'augmentation ne profite pas aux députés ayant plus de 15.000 fr. de revenus.

M. l'abbé Lemire expose les raisons pour lesquelles il aurait hésité à voter pour lui-même quoique ce soit, alors que de petits sinistrés, des fonctionnaires, attendent encore leur dû, alors que la France mendie une contribution volontaire. Il demande à la Chambre de voter des allocations vraiment indispensables aux députés qui ont des charges de familles.

M. Gérard, président de la Commission, demande à la Chambre le renvoi de la séance à 21 h., pour permettre à la Commission de délibérer contradictoirement avec les auteurs de l'amendement.

La séance est suspendue à 19 h. 30, et renvoyée à 21 h. 30.

A GENEVE

LE BRÉSIL SE RETIRE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Rio-de-Janeiro, 8 juin. — Le journal « O Globo » annonce que le Brésil se retire de la Société des Nations. Le journal affirme que le Brésil ne prendra pas part à l'assemblée de septembre prochain et qu'il enverra à Genève, dans quelques semaines, la notification officielle de son retrait.

M. Unden est relevé de ses fonctions de délégué de la Suède

Stockholm, 8 juin. — Le dernier Conseil des ministres du gouvernement démissionnaire, a relevé M. Unden de sa fonction de délégué de la Suède à la Société des Nations.

Un échec du comte Bethlen

Genève, 8 juin. — Le Comité du Conseil de la Société des Nations a refusé de faire droit à la demande du comte Bethlen, tendant à la levée de tout contrôle financier de la Société des Nations sur la Hongrie.

Revue de la Presse

Economiser et produire

De l'*Avenir* (M. EMILE BURÉ) :

Limitation des importations! Restriction! C'est dit. Mais les économies? Ici le gouvernement s'embarrasse. Il n'osera jamais demander au Parlement de « désétatiser » les services publics qui ruinent le Trésor, alors qu'ils pourraient l'enrichir, de réduire le nombre des fonctionnaires, dont un tiers au moins sont inutiles, sinon nuisibles au bon fonctionnement des rouages de l'Etat. L'exemple est ce qui touche le plus. Qui prêche le dévouement à la chose publique doit se distinguer par un absolu désintéressement. Il y a à l'heure actuelle des ministres et des sous-secrétaires d'Etat dont la besogne pourrait être assurée par un directeur, voire par un simple chef de bureau! Qu'ils fassent hara-kiri. Il n'y a point de petites économies.

Du *Gaulois* (CURTIUS) :

Et plus encore qu'économiser, nous le disions hier, il faudrait produire, créer des richesses nouvelles. Au lieu de chercher à diminuer la consommation du pain, il faudrait arracher plus de blé à la terre de France.

Plus d'Etat-Providence

Du *Petit Journal* (M. DE LA PALISSE) :

Lorsque les Français seront bien convaincus que l'Etat a cessé d'être la Providence de tous — lorsqu'ils auront renoncé à vivre de ses aumônes ou de ses faveurs, le budget n'en portera mieux.

La France également!

Abd-el-Krim

De l'*Echo de Paris* (JUNIUS) :

Pas plus tard que l'an passé, il s'est trouvé plus de cinq cents députés pour voter un ordre du jour où l'on parlait des aspirations des populations du Rif et de leur indépendance économique, qui ne fut jamais qu'une astucieuse invention de MM. Mannessmann, Pedraza et Malvy. Mais les députés, dans leur Palais-Bourbon, manquaient de contact, et, à Rabat, on est sur place.

L'orchestration dont on entoure les déplacements présents et futurs d'Abd-el-Krim semble donc une grosse erreur. Est-ce encore un coup de l'esprit de Locarno?

« La misère sous l'hermine »

Du *Journal* (M. CLÉMENT VAUTEL) :

Ainsi, les officiers et les magistrats sont logés à la même enseigne qui est celle d'une bien mauvaise auberge... Ils comptent cependant parmi les plus utiles serviteurs de notre joulesseuse et ingrate société. Mais il est peut-être permis de se demander jusqu'à quel point est et restera solide une organisation où sont ainsi traités ceux qui, précisément, sont chargés de la défendre.

AU NORD TOURISTE

Excursion cyclo-musicale à Comines

Le Nord-Touriste organise pour dimanche prochain 13 juin, une excursion cycliste avec sa fanfare, vers Comines, à l'intention de ses nombreux sociétaires de cette région.

Départ de Roubaix, Grand'Place pour le groupe musiciens et cyclistes à 7 h., Jonction avec le groupe de Tourcoing au carrefour de la Croix, gravier de Bondues, à 7 h. 30 précises. Aller par Linselles, Werwicq.

Petit déjeuner au bureau succursale de Comines, Café du Sapeur, Grand'Place. Tombola. Manifestation cyclo-musicale en ville.

Pour le retour, départ à 10 h. 30, itinéraire par Wambrechies, Chemin stratégique, les Trois Suisses. Au total 36 kilomètres.

Capitaines de route: MM. Albert Renard, Kerkens, Delannoy.

LES FETES DU 100e MILLION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Une erreur de chiffre s'est glissée dans la liste des numéros gagnants de la tombola que nous avons publiée hier. Nous tenons à la rectifier:

Série rose (Tourcoing). — Dans les lots de 100 francs, il faut lire N° 1.778 et non pas 1.178.

LA PÊCHE A LA LIGNE

L'ouverture de la pêche aux cyprinidés aura lieu cette année le 13 juin en Belgique et le 20 juin en France.

En Belgique, **du 1er avril au 1er octobre,** il est permis de pêcher à la ligne une demi-heure avant le lever et une demi-heure après le coucher du soleil. En France, il n'est permis de pêcher que du lever au coucher du soleil.

Le Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing informe les intéressés que les cartes non retirées pour le 15 juin seront mises en recouvrement à domicile, moyennant un supplément de 0 fr. 75 pour frais de perception; d'ici là, elles peuvent être retirées chaque jour au siège du syndicat, 12, place de la Gare, à Roubaix.

Il est rappelé que le canal de l'Espierres étant une propriété appartenant à une entreprise privée, le droit de pêche y est affermé par le Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing. En conséquence, pour avoir le droit d'y pêcher, de la frontière à l'écluse d'Estaimpuis, il faut être porteur de la carte syndicale de 1926, en plus du permis de l'Etat belge auquel les pêcheurs sont toujours tenus de se conformer.

Le garde-pêche peut délivrer des cartes (cout 4 francs) et sévira contre ceux qui, étant prévenus, refuseraient de se mettre en règle.

LAINES

LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 8 juin. — **Marché bien maintenu. Choix médiocre. Croisés moyens plus fermes.**

LE MEETING D'AVIATION DE RONCHIN

LES 13 & 14 JUIN

C'est à un second meeting de Vincennes que le public lillois sera convié dimanche et lundi prochain, à Ronchin, à 14 h. 30.

Les principaux pilotes et tous les acrobates sans exception doivent y participer et ce n'est que par suite du peu d'étendue du terrain que tous les aviateurs qui ont affirmé à la fête aérienne de Vincennes leur habileté ne seront pas là.

Samedi, dimanche après-midi et lundi toute la journée, des promenades aériennes seront organisées pour les amateurs par la société « Pour le développement de l'aviation ».

Malgré l'intérêt exceptionnel de cette manifestation, le prix des places sera à la portée de toutes les bourses, à savoir: premières, 5 fr.; enceinte réservée, 10 fr.; taxe d'entrée pour les voitures, 5 fr.

Les enfants jusqu'à 10 ans rentreront gratuitement.

Souhaitons que le temps soit favorable à cette fête de l'air qui s'annonce comme devant être un nouveau triomphe pour les « ailes françaises ».

***

Signalons que les membres de l'Association Aéronautique du Nord ont droit à deux tickets d'enceinte réservée, à demi-tarif, qu'ils devront retirer avant le samedi 12 juin, à 20 heures, au Secrétariat, 28, rue des Canonniers, à Lille.

On peut s'inscrire comme membre de l'Association Aéronautique chez M. Léon Cuvelle, 73, rue Nain, à Roubaix. La cotisation annuelle est de 20 francs.

D'autre part, M. Cuvelle tient à la disposition des membres de la Ligue Aéronautique de France, la « Revue Aéronautique », qui leur sera remise gratuitement, 73, rue Nain, à Roubaix.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Aux Etablissements Drey, Simpson et Cie

La grève des tisserands, qui avait commencé le 2 juin, est terminée et le personnel a repris le travail lundi matin, sans aucun changement de conditions.

UNE MENACE DE LOCK-OUT AU PORT DE DUNKERQUE

A l'issue d'une assemblée générale du Comité de défense des intérêts du port de Dunkerque, on annonçait que les patrons auraient envisagé l'éventualité d'un lock-out.

Cette grave détermination a été prise presque à l'unanimité. Trois ou quatre membres du Comité seulement auraient refusé de partager la responsabilité que ce vote peut entraîner.

Il a été décidé qu'une sommation par ministère d'huissier sera faite mercredi matin à la Chambre syndicale des ouvriers du port, d'avoir à mettre fin à la situation préjudiciable créée par la grève perlée.

Si cette mise en demeure restait sans effet, le lock-out serait appliqué vendredi, mais on continue d'espérer qu'avant l'expiration de ce délai, un accord sera intervenu.

Quarante-quatre navires se trouvent actuellement en cours de chargement ou de déchargement au port de Dunkerque, et dans la journée d'hier 2.277 dockers ont été employés à bord de ces navires.

POUR LES SINISTRÉS

Un peu d'argent

Par suite de la réalisation de l'emprunt, de la constitution du groupement prévu et de l'accomplissement des formalités, les sinistrés peuvent présenter leurs mémoires au groupement, qui est en possession des fonds. Après vérification, c'est-à-dire au bout d'une quinzaine de jours environ, les sinistrés pourront probablement recevoir ce qui leur revient.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI MERCREDI 9 JUIN :

Aujourd'hui, sainte Pélagie; demain, saint Landry. 160e jour de l'année.

Soleil: Lever à 4 h. 49, coucher à 20 h. 30.

Lune: Dernier quartier du 3, nouvelle le 10.

Bulletin météorologique pour la journée du 9 juin (Région Nord) : Temps médiocre; ciel généralement couvert ou très nuageux, quelques pluies; vent d'Ouest à Sud-Ouest, 3 à 6 mètres. Même température; minimum, environ 10°.

Caisse d'Epargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30 et de 14 h. à 15 h. 30.

Consultations de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance : A 15 h. 30, local de la Goutte de Lait.

LES FUNÉRAILLES DE M. STÉPHANE WIBAUX

Mardi, à 10 heures, ont été célébrées en l'église Saint-Martin, à Roubaix, les funérailles de M. Stéphane Wibaux, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien président du Conseil paroissial de Saint-Martin.

Une assistance considérable et émue avait tenu à apporter un suprême hommage de sympathie à la mémoire de cet homme de bien, respecté de tous et aimé pour la loyauté et l'aménité de son caractère et pour la fermeté de ses convictions. M. Stéphane Wibaux avait été un ami personnel éprouvé de notre regretté directeur, M. Alfred Reboux. C'est une belle physionomie roubaisienne qui entre dans une meilleure vie, emportant les plus vifs regrets de tous ceux qui l'ont connu.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Catteau, doyen de la paroisse, dans une chapelle ardente de l'église, où le corps du défunt avait été transporté la veille.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Felhœn, vicaire de la paroisse, et l'absoute donnée par M. le chanoine Catteau.

A l'issue de la cérémonie religieuse, la famille a reçu, sous le porche de l'église, les condoléances de toute l'assistance. Le cortège s'est ensuite formé pour se rendre au cimetière de Roubaix où a eu lieu l'inhumation.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Firmin Dubar, Georges Delattre, Joseph Toulemonde, membres du Conseil paroissial de Saint-Martin; Pierre Lestienne, président de la Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul; Charles Leborgne et H. Morel, administrateur de « La Dépêche », amis de la famille.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, les membres du Conseil paroissial, que suivait Mgr Leclercq, doyen de Saint-Christophe à Tourcoing, archiprêtre de Roubaix-Tourcoing; de MM. les curés des paroisses de la ville et des environs, ainsi que de nombreuses personnalités du monde industriel et commercial de Roubaix-Tourcoing et environs.

CHAUFFAGE-CENTRAL LACOSTE Roubaix 8, rue Neuve. Voyez ses foyers de luxe. 23509d

Les concours du 14 juillet

L'inscription des concurrents a commencé hier lundi, au bureau des Archives municipales. Elle continuera tous les jours, de 8 h. à midi et de 14 h. à 18 h., jusqu'au samedi 3 juillet prochain, à 19 h.

Théâtre. — Pour faciliter la tâche de l'organisation, MM. les chefs de groupe des cinq sections « Théâtre » sont priés de faire connaître de suite les titres des œuvres qu'ils se proposent d'interpréter aux concours; il leur est également rappelé qu'ils doivent s'assurer près de M. Léon Holleville, représentant de la Société des Auteurs, 83, rue Claude-Lorrain, si les dites œuvres ne sont pas en priv1lège, afin de s'éviter le désagrément de l'interdiction.

Nous donnerons dans quelques jours, la composition des divers jurys.

HALLE FLIPO. — Beurre, 16 fr.; extra, 17 et 19.50; Biscuits, 8.50 et 10 fr. Hollande, 12 fr.

LES « AMIS DE LA BASSE-COUR » DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS. — Visite très intéressante que celle qui fut faite dimanche matin par les membres de cette société de l'important élevage du Bois de la Fontaine.

Accompagnés par leur président M. C. Huet et les membres du Comité, les sociétaires divisés en deux groupes, l'un sous la conduite de M. L. Toulemonde, propriétaire de l'élevage; l'autre sous la direction de M. Debyser, directeur de l'élevage, visitèrent d'abord le couvoir où sont disposés une douzaine de grands incubateurs; les poussinières où ils admirèrent 2.500 poussins de différentes grandeurs; les grands poulaillers de ponte peuplés de 600 belles poules Leghorns blanches, et terminèrent par la salle aux nourritures où ils prirent force notes au sujet des différentes réparations de nourritures pour les volailles.

Ils furent ensuite reçus par M. et Mme Toulemonde. M. C. Huet, au nom des « Amis de la Basse-Cour » les remercia de leur bon accueil et de la très instructive visite qu'ils leur ont permis de faire.

Seule « **CHEVRETTE** » lave bas, jerseys, sous-vêtements soie ou artificielle, gants, layettes, ceintures caoutchoutées. — En vente dans tout Magasin Chic. 23515

UNE FÊTE DE FAMILLE A L'INSTITUT TURGOT. — Le personnel de l'Institut Turgot, auquel s'étaient joints les professeurs retraités, a fêté, au Café du Centre, la nomination de M. Hainaut, directeur, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Méresse, parlant au nom des professeurs, expose les raisons de cette manifestation affectueuse, qui groupe autour du chef des collaborateurs dont la confiance a été conquise et ne se reprendra plus.

M. Napoléon Lefebvre, interprète du sentiment des professeurs retraités, rend hommage à M. Hainaut qui a su adapter l'Institut Turgot aux nécessités modernes.

M. Hainaut, visiblement ému, répond en résumant la besogne désintéressée accomplie en commun et ne veut voir dans la distinction que la reconnaissance officielle des efforts de tous.

Des fleurs sont offertes à Mme Hainaut, le champagne circule et un concert improvisé termine la soirée.

1 KILOG DE SUCRE POUR 3 fr. 50 sera donné à tout acheteur de 500 gr. de café. Compagnie Havraise, 32, Place de la Liberté. 23524d

UN INCENDIE, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR. — Hier à midi les employés de la maison Henri Delcroix et Cie, négociants en tissus, rue du Vieil-Abreuvoir, 39, venaient de quitter les bureaux, que le fils du concierge remarqua qu'un incendie s'était déclaré dans un des magasins contenant des pièces de tissus. Immédiatement il fit appel aux pompiers par téléphone.

En attendant l'arrivée de ceux-ci, le personnel de la maison aidé de plusieurs personnes de bonne volonté, attaquait le feu avec des seaux d'eau. Les pompiers se trouvèrent quelques instants après, rue du Vieil-Abreuvoir; ils eurent rapidement raison de l'incendie au moyen d'une grosse lance.

Le feu s'est déclaré dans des pièces de tissus se trouvant sur une galerie à l'entrée des magasins du rez-de-chaussée et s'est communiqué à d'autres pièces placées sur des pontons, sur le parquet.

Les dégâts qui n'ont pu encore être évalués paraissent assez importants. Il a été impossible jusqu'à présent d'établir les causes de cet incendie, qui semble cependant être dû à un échauffement de pièces en cardé.

MOUS SOMMES HEUREUX D'APPRENDRE que la Maison **Louis Holvoet et Fils,** de **Roubaix,** intensifie actuellement sa production de **Carrosseries « Clairalpax ».** Tous les connaisseurs et amateurs de voitures aux lignes impeccables, visibilité parfaite, et d'un poids très léger, ont pu, grâce à cette innovation, réunir le confort à l'agréable. Tous modèles sont visibles en construction 50, rue de la Redoute. 23480

EN VOULANT MONTER A LA MARCHE SUR UN TRAMWAY. — Un ouvrier teinturier, M. Jules Lefebvre, 49 ans, en voulant monter sur le tramway B, rue de la Gare, lundi, vers 16 h. 30, a été heurté par un piquet planté près de la voie et projeté sur la chaussée.

Heureusement, il en a été quitte pour quelques blessures sans gravité au pied droit.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Harlet, il a pu, quelques instants plus tard, regagner son domicile, rue Driesch, 37, à Avelghem.

BOUCAU chausse les pieds sensibles. 23522d

UN VOL D'OUTILS. — Un malfaiteur s'est introduit nuitamment dans une maison en construction, avenue Jean-Jaurès, et a dérobé au préjudice de M. Henri Vaneuysberghe, 31 ans, peintre, demeurant rue Carpeaux, 17, des outils pour une valeur de 150 francs.

Plainte a été déposée à M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a fait rechercher l'auteur du vol.

LES MACHINES A COUDRE « EXCELSIOR » sont les meilleures. 12, rue de la Gare, Maison Servenay. 23357

CERCLE SYMPHONIQUE ROUBAISIEN. — Mercredi 9 courant, répétition générale à 20 h. 15.

ASSOCIATION SYMPHONIQUE DE ROUBAIX-WATTRELOS. — Mercredi 9, à 20 h., répétition générale au local.

FANFARE L'UNION MUSICALE (Rue de Flandre, 62). — Aujourd'hui mercredi, à 19 h., réunion de commission; à 19 h. 30, répétition générale.

NOUS RAPPELONS A NOS LECTEURS que les annonces peuvent être déposées chez M. Schwertzig, 216, rue de Lille. 28206

LES ASTRONOMES (Société de Digéphones). — Aujourd'hui mercredi, répétition générale à 19 h. 30, au siège.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au siège, répétition générale. Demain jeudi, à 19 h. 45, réunion de Commission.

CHORAL ST-JEAN-BAPTISTE. — Aujourd'hui, à 20 h., au siège, rue J.-B.-Notte, 18, répétitions partielle et générale.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale.

CROIX

A propos de la séance du Conseil municipal

Le bilan de l'ancienne municipalité

Une lettre de M. Telliez

Nous avons rendu compte, dimanche matin, de la séance du Conseil municipal tenue la veille et au cours de laquelle le bilan de l'ancienne Municipalité avait été mis en question. M. Telliez, ancien maire, nous adresse à ce sujet la lettre suivante, que nous insérons impartialement:

Monsieur le Directeur,

Dans votre compte-rendu de la séance du 5 courant du Conseil municipal de Croix, vous signalez qu'il a été dit que « l'administration Telliez avait laissé à payer la somme de 315.000 fr., résumant ainsi que le bilan présenté dans le bulletin communal, distribué à la population à la fin du mandat du précédent conseil municipal, était faussé ».

Prenant pour devise « Bien faire et laisser dire », je m'étais promis de ne jamais répondre aux critiques intéressant les affaires municipales, sachant très bien que ceux qui arrivent cherchent, très souvent, à prouver qu'ils font et feront beaucoup mieux.

Certains conseillers municipaux actuels, par intérêt ou questions personnelles, jugeant à propos, à chaque séance du Conseil municipal de critiquer méchamment la municipalité précédente, des anciens collègues du Conseil municipal ont jugé nécessaire, et je suis d'accord avec eux, de mettre les accusateurs au défi de donner des preuves de leurs mauvaises et inutiles insinuations.

Le bilan présenté à la fin de notre mandat donnait un excédent de 1.089.340 fr. 34 centimes, et cela au 31 mars 1925. Nous mettons les accusateurs au défi de prouver qu'à leur arrivée, des fournisseurs ou des travaux quelconques, terminés en nom, signalés dans le bilan, restaient à payer.

Dans un budget communal, il y a toujours des dépenses qui se paient trimestriellement, ou un peu en retard, parce que les intéressés ne présentent pas assez à temps les pièces justificatives exigées. Ces dépenses en cours devaient être très minimes auprès des 315.000 fr. signalés.

Dans le bulletin communal cité plus haut, nous avons indiqué une provision pour différentes affaires en cours et en projet: dans les chiffres donnés pour certains travaux d'urgence aux bâtiments communaux, il est possible que les devis donnés par les architectes ont présenté des imprévus, soit par suite de la vie chère ou à cause des modifications jugées nécessaires au cours des travaux. Ces imprévus ne peuvent incomber à l'ancienne municipalité ni être considérés comme somme restant à payer, puisque la plupart des travaux n'étaient même pas commencés.

Pour terminer, nous invitons les électeurs qui possèdent encore le bulletin communal qui fut distribué à demeurer fin avril 1925, à relire le bilan en question, en attendant que les accusateurs fassent la preuve avec détails et précision sur les sommes signalées comme restant à payer lors du départ de l'ancienne municipalité, alors que nous, nous maintenons la réalité du bilan présenté.

Avec mes remerciements, etc...

Pour l'Administration municipale et un groupe de conseillers municipaux de la précédente municipalité : (Signé) : **Augustin Telliez,** ancien maire de Croix.

« LA PATRIOTE » AU CONCOURS DE LOMME, qui a eu lieu dimanche dernier, a remporté un joli succès.

Dans les catégories adultes, Armand Hutin et Charles Roy se classent 10e et 11e. — Jeunes: Alphonse Dehout, Omer Corvelyn et Francis Mahieu se classent 19e, 22e et 25e. — Débutants: Jules Millescamps, 14e. — Concours athlétique (anciens): Gaston Pottier, 6e. — Pupilles: Eugène Duthoit, 6e; Vital Wallet, 14e; A. Vanjamme, 19e; Jean Florin, 33e; Pierre Lienard, 57e; Albert Hutin, 62e et M. Decauchy, 63e.

Tous ces succès font honneur au dévoué chef M. Vanhoolande, et aux membres du Comité.

A L'OCCASION DE LA DUCASSE ANNUELLE du quartier de l'Allumette et du Bon Fraisier les commerçants organiseront des jeux divers et des attractions des plus agréables, les dimanche 13 et lundi 14 juin.

DUCASSE DE L'ALLUMETTE. — Le Maire informe qu'à l'occasion de la ducasse du quartier de l'Allumette, les débitants de boissons sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts durant les nuits des 12 au 13, 13 au 14 juin, et jusque 2 h. du matin la nuit du 14 au 15 juin 1926.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — Demain jeudi, 10 juin, le matin, de 10 à 11 h., rue J. Jaurès, Ecole maternelle; l'après-midi, de 15 à 16 h., rue de la Mackellerie, Ecole maternelle.

DERNIÈRE HEURE

Le débat sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire à la Chambre

LA SEANCE DE NUIT

Paris, 8 juin. — Le Président doit attendre jusqu'à 22 h. 15, pour rouvrir la séance, la Commission de comptabilité n'ayant pas pu terminer plus tôt ses délibérations.

36 MILLE AU LIEU DE 42

Le rapporteur fait connaître que la Commission de comptabilité propose une indemnité législative égale non plus au traitement des présidents de sections du Conseil d'Etat (42.000), mais au traitement des membres du Conseil d'Etat (36.000).

DES INDEMNITÉS FAMILIALES

La Commission propose donc de porter l'indemnité à 36.000, en y ajoutant une indemnité de 3.000 fr. pour les députés mariés et de 1.200 fr. par enfant âgé de moins de 21 ans, ainsi que pour les personnes qui sont à leur charge.

Le Président met aux voix l'article unique ainsi modifié.

Le scrutin a lieu dans les mêmes conditions que le scrutin précédent. Il y a lieu à l'opération du pointage. La séance est suspendue à 22 h. 30.

La séance est reprise à 23 h. 10. Le Président fait connaître le résultat du pointage. L'article unique du projet a été repoussé par 246 voix contre 234.

M. Girard, président de la Commission, déclare que celle-ci considère sa mission comme terminée et qu'elle laisse la Chambre juge de la suite à donner au débat. (Applaudissements à gauche).

Le rapporteur quitte la salle.

UN INCIDENT

M. Barabant demande la parole pour un rappel au règlement. Il regrette la décision prise par la Commission, mais, dit-il, il y a encore un texte qui n'a pas été repoussé, c'est le premier texte de la Commission. La Chambre n'a pas voulu donner aux députés qui en ont besoin, les moyens d'exercer leur mandat. Prendra-t-on des mesures contre ceux qui trafiqueront de leur mandat? (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche. Bruits et protestations).

Le Président rappelle sévèrement à l'ordre M. Barabant, tandis que des députés crient à droite: des noms, des noms!

M. Herriot met fin à l'incident en disant qu'il n'y a rien en discussion, puisque la Commission s'est retirée.

Mais sur les instances de nombreux députés, M. Girard, président de la Commission, dit que celle-ci reprend le texte primitif.

DES CONTRE-PROJETS

Le Président lit alors plusieurs contre-projets qui lui sont parvenus.

M. Angoulvant présente un contre-projet tendant à allouer aux députés mariés, en sus de l'indemnité parlementaire actuelle, une indemnité supplémentaire de 6.000 fr., plus une indemnité de 2.000 fr. par enfant ou personne à leur charge.

L'indemnité de 42.000 francs est repoussée

Paris, 9 juin. — Le texte primitif de la Commission, portant l'indemnité parlementaire à 42.000 francs est repoussé par 150 voix contre 128.

La séance est levée à 1 h. 15. Séance demain à 15 h.

Le redressement financier

Une conversation entre MM. Briand et Loucheur Vandervelde et Theunis

Genève, 8 juin. — M. Briand, qu'accompagnait M. Loucheur, et M. Vandervelde, qu'accompagnait M. Theunis, ancien premier ministre de Belgique, ont déjeuné ensemble. Ils ont eu une importante conversation, qui a roulé surtout sur le problème des changes et le relèvement des devises française et belge. Au cours de cette conversation, les deux ministres ont décidé une action combinée de la Belgique et de la France et, éventuellement, de l'Italie, afin d'agir d'un commun accord pour défendre les monnaies nationales.

Réunion du Comité des restrictions

Paris, 8 juin. — Le Comité ministériel des restrictions s'est réuni, cet après-midi, à 16 heures, au ministère de l'Intérieur. A l'issue de sa séance, le procès-verbal suivant a été communiqué:

Le Comité ministériel, dans sa deuxième réunion, a continué à examiner les divers problèmes qui sont posés par son programme même. Il a exclu toute prohibition nouvelle d'entrée et de sortie ainsi que tout rationnement du type de guerre. Il a rédigé toute une série de propositions tendant à réaliser, d'une part, une compression effective des dépenses d'Etat et d'autre part, la mise en œuvre d'une série de mesures propres à restreindre les importations, par un aménagement adéquat de la consommation, ou par une répartition plus directe du produit au consommateur.

Les conclusions du Comité ne viseront que des modalités susceptibles d'application immédiate.

Une troisième réunion aura lieu ce soir à 10 heures.

Sur quoi porteront les restrictions

Paris, 8 juin. — Le Comité ministériel des restrictions s'est réuni ce soir à 10 h., au ministère de l'Intérieur. A l'issue de sa délibération, le procès-verbal suivant a été communiqué:

Le Comité ministériel des restrictions, délibérant sur l'objet de la mission qui lui a été confiée par la décision du Conseil des ministres du 8 juin 1926, a reconnu dès l'abord que son programme motivé par les nécessités de la situation monétaire, devait correspondre dans tous ses éléments au système de redressement financier adopté par le Gouvernement.

Il a en conséquence procédé à l'étude: 1° des mesures qui par un emploi plus parcimonieux des produits importés de l'étranger ou par une consommation plus méthodique des produits nationaux, permettront de réduire certains achats de denrées alimentaires ou de matières premières, d'où résultent les transferts les plus importants de devises françaises à l'étranger.

Ces mesures ont été recherchées et formulées avec le souci de ne pas amoindrir, d'une part, par une intervention brutale, l'action efficace des services de l'Etat ainsi que l'aménagement indispensable de l'outillage national et, d'autre part, de ne pas altérer l'économie de la nation par une ingérence néfaste dans les conditions de la production ou dans le libre jeu des échanges.

Le Comité a procédé à l'examen analytique des différents produits naturels auxquels il s'efforçait d'appliquer pratiquement pour des résultats immédiats de compression, les principes énoncés dans le programme ci-dessus.

Son examen a porté jusqu'ici sur les blés, les succédanés, les viandes, le café, le sucre, le tabac, les essences et, parmi les matières premières, sur le cuivre et le plomb.

Le Comité entend soumettre tout le résultat de son effort à l'agrément du Conseil des ministres.

L'ensemble des conclusions ne se réfère d'aucune manière au système de restrictions ou de prohibitions qui a été expérimenté pendant la guerre.

Le Conseil des ministres d'aujourd'hui

Une réunion des ministres au Quai d'Orsay

Paris, 8 juin. — M. Briand, qui doit rentrer de Genève demain matin, vers 9 heures, réunira aussitôt ses collègues au Quai d'Orsay, avant de se rendre à la réunion du Conseil des ministres qui est prévue pour 11 heures.

A GENEVE

L'ATTITUDE DE L'ESPAGNE ET DU BRÉSIL

Un entretien de MM. Briand et Chamberlain

Genève, 8 juin. — La crise ouverte en mars dernier au sein du Conseil et aggravée depuis par l'attitude de l'Espagne et du Brésil, a beaucoup retenu l'attention de M. Briand pendant son séjour à Genève.

La crise a fait l'objet d'un long entretien de M. Chamberlain et de M. Briand aujourd'hui. Les deux hommes d'Etat ont examiné toutes les données du problème, et il leur est apparu que ces données non seulement sont très compliquées, mais qu'elles évoluent presque quotidiennement. Dans ces conditions, la plus grande prudence s'impose, et il importe de laisser à l'Espagne et au Brésil, le soin de préciser d'abord leur attitude définitive.

L'Espagne, après avoir décidé de ne point se faire représenter au présent Conseil de Genève, a cédé finalement aux sollicitations d'une puissance amie.

Le Brésil ne paraît pas avoir adopté une ligne de conduite aussi absolue qu'on l'avait pensé tout d'abord. Il était absent hier, du Conseil; il y siégera demain matin. Ses experts siégent cet après-midi, dans les commissions techniques de la S.D.N.

Avant l'assemblée de septembre, les chancelleries vont s'employer de tout leur pouvoir à résoudre les difficultés présentes au mieux des intérêts de chacun.

repoussé les résolutions des armateurs et décidé, par 73 voix contre 23, de prendre comme base de discussion les projets de convention préparés par le Bureau International du Travail.

M. Briand a quitté Genève

Genève, 8 juin. — M. Briand, président du Conseil, a quitté Genève ce soir à 19 h. 30 pour Paris.

LA PLAINTE DE M. JUDET CONTRE M. POINCARÉ

Une Commission de sénateurs va être nommée

Paris, 8 juin. — Les sénateurs se réuniront après-demain, jeudi, dans leurs bureaux, pour nommer une Commission de dix-neuf membres chargés de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un sénateur.

Il s'agit d'une plainte de M. Ernest Judet contre M. Poincaré.

La lettre d'Hindenburg en faveur des princes allemands

Berlin, 8 juin. — Toute la presse de droite publie, en première page, la lettre privée de von Hindenburg au baron Van Loebel, dans laquelle il se prononce contre l'expropriation totale des anciennes maisons régnantes allemandes. Les commentaires des organes de droite font bien ressortir l'intention de ces partis d'exploiter la personnalité et la popularité de von Hindenburg, au cours de la prochaine campagne.

On déclare que le gouvernement d'Empire n'en a eu connaissance qu'avant-hier. Il est probable qu'il s'en occupera prochainement.

Le « Vorwarents » fait remarquer que le Gouvernement est responsable des actes du président du Reich.

UN AUTOMOBILISTE CONDAMNÉ A AMIENS

Amiens, 8 juin. — Le Tribunal correctionnel a jugé, cet après-midi, Marcel Mourier, 33 ans, entrepreneur à Corbie, qui, le 27 février, à Ferrière, causa l'accident de Mme Foré, tombée par la portière de son automobile. Celui-ci est condamné à un mois de prison, 100 fr. d'amende et 12.000 fr. de dommages-intérêts.

L'AFFAIRE LANCEL

L'accusé traduit devant la Chambre des mises en accusation

Paris, 8 juin. — Le juge d'instruction Bertrand vient de renvoyer devant la Chambre des mises en accusation, le mannequinier Lancel qui tua le 21 janvier l'amant de sa femme, Robert Arge. Le procès viendrait devant les assises de la Seine, le 18 juillet.

UN ASSASSIN DE SA BELLE-MÈRE ET DE SA FEMME ACQUITTÉ PAR LA COUR D'ASSISES DE LA MARNE.

Reims, 8 juin. — Achille Serry, 23 ans, ouvrier peintre, accusé de l'assassinat de sa femme et de sa belle-mère, qui refusaient de lui rendre sa fille, vient d'être acquitté par la Cour d'assises de la Marne.

Dernières Nouvelles Sportives

LAW-TENNIS

**LA 7e JOURNÉE DES CHAMPIONN